

**Mairie de
SCHALKENDORF**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saveme
Canton de Bouxwiller
✉ Mairie,
67350 SCHALKENDORF
☎ 03.88.90.80.84
mairie.schalkendorf@vialis.net

SEANCE DU JEUDI 23 FEVRIER 2023 à 19h30

Sous la présidence de : KRIEGER Bernard, Maire
SCHMITT Huguette - GANGLOFF Dany
MONNIER Christophe - ROOS Isabelle
SCHNELL Frédéric - SCHOLLER Fredy
TETEGAN Patrick - ZINT Fabrice
Excusés : ARNOUX Audrey - MORLANG Christian

Nombre de Conseillers
élus : 11
en fonction : 11
présents : 9

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance

Frédéric SCHNELL est désigné comme secrétaire de séance.

2. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 01/12/2022

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 01/12/2022 est approuvé et signé à l'unanimité.

3. Compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement Hoeffel

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Huguette SCHMITT, adjointe au maire, choisie par le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Bernard KRIEGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement	97.043,16 €
Recettes de fonctionnement	432.746,37 €
EXCEDENT	335.703,21 €
Dépenses d'investissement	279.901,88 €
Recettes d'investissement	0,00 €
DEFICIT	279.901,88 €
EXCEDENT GLOBAL 2022	55.801,33 €

2) a voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. Affectation des résultats de l'année 2022 du budget annexe Lotissement Hoeffel

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, constatant que le Compte Administratif 2022 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 335.703,21 €
- un déficit d'investissement de 279.901,88 €

décide à l'unanimité de reporter sur l'exercice 2023

- 335.703,21 € en recettes au compte 002
- 279.901,88 € en dépenses au compte 001

5. Comptes de Gestion 2022 du budget annexe Lotissement Hoeffel

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, déclare que le compte de gestion du budget annexe lotissement Hoeffel, dressé par le Service de Gestion Comptable de Sarre-Union pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Ce compte est approuvé à l'unanimité.

6. Budget primitif 2023 du budget annexe Lotissement Hoeffel

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget primitif 2023 qui se présente comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 733.118,28 €
Dépenses et recettes d'investissement : 672.918,28 €

7. Convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux d'Orange

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les travaux de mise en souterrain des réseaux d'Orange dans le cadre des travaux - 3^e tranche éclairage public rue Principale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la convention correspondant aux frais d'Ingénierie génie-civil, Etudes et Travaux de câblage et autorise le maire à la signer
- prend acte du montant estimatif relatif à cette mission qui s'élève à 2.663 €.

8. Avenant à la convention gestion paie de l'ATIP

Le Maire informe que pour répondre à la réglementation, l'AF doit passer à la DSN (déclaration sociale nominative), étant donné que le paiement par voie dématérialisée des cotisations et contributions sociales est obligatoire pour tous les employeurs du secteur privé et du secteur public, peu importe le montant versé. Il propose que la paie de la secrétaire de l'AF soit prise en compte par l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) à compter de 2023 via un avenant à la convention qui lie la commune et la mission paie de l'ATIP.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer l'avenant à la convention de gestion paie de l'ATIP.

9. Location salle polyvalente : tarifs

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de location à l'exception du prix du kWh facturé. Les tarifs applicables à compter du 1/9/2023 sont les suivants :

- Location grande salle 130,- € pour les personnes domiciliées à Schalkendorf
- Location grande salle 150,- € pour les personnes non domiciliées à Schalkendorf
- Location pour un enterrement 60,- €
- Location petite salle 60,- € sans distinction
- Location Laiterie 60,- € sans distinction

- Utilisation du four à tartes flambées 15,- €
- Chauffage 0,25 € par kWh consommé selon relevé réel
- Ordures ménagères 20,- € par location

10. Acquisition de parcelles chemin des Jardins

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de voirie chemin des Jardins prévus en 2023 par la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre, il y a lieu d'acquérir les parcelles longeant ce chemin.

Les parcelles concernées sont :

- section 01 n° 104 au lieudit Village d'une contenance de 0,01 are
propriétaire MORITZ Bertrand et Marie-France
81, rue Principale 67350 SCHALKENDORF
- section 01 n° 101 au lieudit Village d'une contenance de 0,01 are
propriétaire FRITSCH Etienne et BURGER Emma
82, rue Principale 67350 SCHALKENDORF
- section 01 n° 148 au lieudit Rebgass d'une contenance de 0,17 are
propriétaire FRITSCH Etienne et BURGER Emma
82, rue Principale 67350 SCHALKENDORF

Les propriétaires listés ci-dessus ont donné leur accord au maire quant à la cession de leur parcelle à la commune de Schalkendorf sans contrepartie financière.

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide à l'unanimité :

- d'acquérir ces parcelles à l'euro symbolique
- de confier la rédaction de l'acte à la SCP Lotz 14, route de Saverne Pfaffenhoffen
67350 Val de Moder
- de prendre en charge les frais d'actes y afférents
- d'autoriser le maire à signer toute les pièces administratives et comptables du dossier

11. Projet d'acquisition de parcelles au lieudit « Gerstenplatz »

Le Maire explique au conseil que la société Lemaitre Sécurité est propriétaire de 2 parcelles section 06 n° 199 et 200 au lieudit « Gerstenplatz ». Ces deux parcelles pourraient servir à benner de la terre et d'autres végétaux pour les besoins de la commune. Le conseil donne l'accord au maire de prendre contact avec la société Lemaitre pour une éventuelle acquisition.

12. Cession parcelle 122/51 au lieudit Village, rue Haute

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- que la division foncière de la parcelle 51 en section 01 a été réalisée par le géomètre Graff-Kiehl et prise en charge par la commune
 - que le PV d'arpentage n°95 a été transmis au cadastre et l'inscription au livret foncier a été faite le 08/11/2022
 - que la parcelle 51 d'une contenance de 3,17 ares a été divisée en 2 parcelles, à savoir :
122/51 pour 0,94 are se situant devant la parcelle 52 achetée par M. & Mme Umecker
123/51 pour 2,23 ares représentant le chemin d'accès aux autres parcelles
 - que M. et Mme Umecker domiciliés 15, rue de la Souffel 67450 LAMPERTHEIM ont émis le souhait d'acquérir la parcelle 122/51 de 0,94 are
- et propose d'approuver la vente de la parcelle 122/51

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

VU les explications du maire

VU le PV d'arpentage réalisé par le géomètre Graff-Kiehl et enregistré au service du Cadastre le 08/11/2022

VU le souhait de M. et Mme Umecker quant à l'acquisition de la parcelle

décide à l'unanimité :

- de céder la parcelle 122/51 au prix forfaitaire de 4.000 € net à Marie et Joseph Umecker domiciliés 15, rue de la Souffel 67450 LAMPERTHEIM
- de retenir la SCP LOTZ 14, rue de Saverne Pfaffenhoffen 67350 Val de Moder pour l'établissement de l'acte notarié
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces administratives et comptables y afférentes
- de dire que les frais de rédaction de l'acte sont à la charge de l'acquéreur

13. Divers

Le Maire informe :

- que l'Association Foncière de Schalkendorf a réalisé divers travaux de réfection de chemins, à savoir : chemin d'Ettendorf, amorce chemin sortie village vers Buswiller et sortie des chemins avant et après pont SCNF
- que la commune a fait faire l'amorce du chemin Hoeffel sortie vers RD
- que les travaux sur luminaires, pour permettre la réduction d'intensité de l'éclairage public, ont été réalisés
- que notre commune a été présélectionnée pour être intégrée au lot n°2 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique interviendrait en novembre 2025. A cette date, l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.